



Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues, «APRODH»

RAPPORT DE MARS 2023

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACAT	: Association Chrétienne pour l'Abolition de la Torture
APRODH	: Association pour la Protection des Droits Humains et des personnes détenues
CDS	: Centre de Santé
CBVG	: Coups et Blessures Volontaires Graves
CICR	: Comité International de la Croix Rouge
CMCL	: Centre des Mineurs en Conflits avec la Loi
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
DAF	: Directeur Administratif et Financier
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FBU	: Franc Burundais
IST	: Infection Sexuellement Transmissible
NI	: Non Identifié
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RDC	: République Démocratique du Congo
RN	: Route Nationale
SNR	: Service National de Renseignement
TGI	: Tribunal de Grande Instance
VSBG	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

I. INTRODUCTION

Le présent rapport met en évidence les différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du Burundi au cours du mois de Mars 2023. Tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours de ce mois n'ont pas pu être documentés car certains sont commis dans la clandestinité totale et échappent à l'attention des observateurs des droits humains.

Comme d'habitude, notre rapport commence par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale car une telle approche permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans notre pays.

Ainsi, au niveau sécuritaire, les facteurs de perturbation de la paix et de la tranquillité de la population ont été très nombreux mais les principaux sont liés aux pluies diluviennes et aux effondrements des terres dans des mines.

Dans le domaine judiciaire, notre rapport fait état des cas d'arrestations arbitraires suivis des détentions illégales, des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues ainsi que des jugements des crimes de flagrance.

Au point de vue social, notre rapport se penche sur des intimidations aux membres du conseil communal de Nyanza-lac en province Makamba et évoque un cas d'une administratrice destituée en commune Muhuta, province Rumonge.

En second lieu, notre rapport réserve une attention particulière aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs.

Troisièmement, les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants infligés à des personnes intègres seront épinglés. En quatrième lieu, notre rapport se penche sur les cas de VSBG en général et ceux de viol en particulier.

Cinquièmement, le présent rapport donne la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois de mars 2023 avec une analyse critique sur les conditions de détention des prisonniers dans des prisons caractérisées par une surpopulation et une promiscuité sans égale.

En conclusion, nous proposerons quelques voies d'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL.

II.1. Du contexte sécuritaire

Les facteurs de détérioration de la situation sécuritaire mentionnés ci-haut sont détaillés dans cette partie :

1- Vingt-une personnes mortes et vingt-cinq autres grièvement blessées suite aux pluies diluviennes en province Cibitoke

Du 4 au 15 mars 2023, dans les communes de Buganda, Mabayi, Mugina, Murwi et Rugombo en province Cibitoke, vingt-une personnes dont 5 enfants sont morts et 25 autres grièvement blessées suite aux pluies torrentielles. Selon des autorités de cette province, la commune de Mugina a enregistré 9 tuées, suivie de Rugombo et Mabayi avec 4 tuées chacune. Les communes de Murwi et Buganda ont enregistré 2 morts chacune.

2- Un enfant tué par noyade en commune Kayokwe, province Mwaro

Le 18 mars 2023, vers 11 heures, sur la rivière Kayokwe, commune Kayokwe, province Mwaro, Anny Adoré Dukenguruke, âgé d'environ 5 ans, résidant au quartier Kinyovu, au chef-lieu de cette commune, est mort noyé dans cette rivière. Selon des sources sur place, la victime était allée avec un groupe d'autres enfants se promener au bord de cette rivière et cet enfant est tombé dans ce cours d'eau. Le corps de l'enfant a été retrouvé à environ 1 km par rapport du lieu où il était tombé dans la rivière.

3- Un enfant tué par noyade en commune Mukaza, Bujumbura mairie

Le 23 mars 2023, au quartier Mutanga sud, zone Rohero, commune Mukaza, Bujumbura mairie, Don Briana Miriamu Muco, enfant du Premier Ministre le Lieutenant Général de police, Gervais Ndirakobuca alias Ndakugarika, est mort noyé dans une piscine à son domicile. Cette information a été confirmée par un communiqué de décès de la famille sorti le 24 mars 2023.

4- Treize orpailleurs morts en commune Mabayi, province Cibitoke

Le 31 mars 2023, de 14 heures à 18 heures, sur la colline Gafumbegeti, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, 13 orpailleurs sont morts dans des trous d'exploitation d'or suite aux crues de la rivière Rugogo qui avait débordé et dévié son lit. Selon des sources sur place, ces victimes sont Kelly Nizonkiza (âgé de 25 ans et marié), Bienvenue Niyobuhungiro (âgé de 18 ans et marié), Alexandre Nkundimana (âgé de 43 ans et marié), Jackson Singurabayo (âgé de 18 ans, célibataire), Jonas Mpozwanayo (âgé de 30 ans, marié) , Jean Claude Ndayikengurukiye (âgé de 18 ans, célibataire), Eric Bizimana (âgé de 33 ans et marié), Clovis Ndayisingize (âgé de 20 ans, célibataire), Janvier Nambajimana (âgé de 20 ans, célibataire), Eric Manirakiza (âgé de 18 ans, célibataire), Gaddy Ikorivyayo (âgé de 21 ans, célibataire), Désiré Bayisingize (âgé de 20 ans et marié) et Jonas Sindayigaya (âgé de 22 ans, célibataire). Selon les mêmes sources, des agents de la police de la protection civile en compagnie des agents de la Croix Rouge antenne Cibitoke ont retiré les corps des trous et les ont enterrés sur la même colline excepté un ressortissant de la province Kayanza dont la dépouille a été conduite dans sa province natale.

5- Deux enfants morts en commune et province Bubanza

Le 31 mars 2023, vers l'après-midi, sur la sous-colline Masaka, colline, zone, commune et province Bubanza, une prénommée Gloria et un autre non identifié, tous des enfants sont morts dans un accident. Selon des sources sur place, ces enfants sont tombés dans un courant d'eau après une pluie diluvienne. Selon les mêmes sources, leurs corps ont été repêchés et conduits à la morgue de l'hôpital Mpanda en attendant leur inhumation.

II.2. Du contexte judiciaire

Au cours mois de Mars 2023, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs n'a cessé d'augmenter du jour au lendemain selon les témoignages de la population. Mais, du fait que ces personnes sont souvent arrêtées d'une façon clandestine et placées en détention dans des lieux cachés, quelques cas seulement ont pu être identifiés par nos observateurs des droits humains.

Dans cette section, nous présenterons également les cas des personnes enlevées et/ou portées disparues ainsi que les jugements de flagrance prononcés dans les provinces du pays.

II.2.1. Des personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.

Plusieurs cas de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement ont eu lieu au cours du mois de Mars 2023. Les cas qui ont pu être identifiés par nos observateurs des droits humains sont les suivants :

1- Un membre du parti CNDD-FDD arrêté en commune Gihanga, province Bubanza

Le 2 mars 2023, sur la colline et zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, Astère Ndayishimiye, chef de colline Buringa et membre du parti CNDD-FDD, a été arrêté par un militaire, Colonel Manirakiza avant de le conduire à Buringa, chez Joseph Nsabimana alias Ndomboro, ancien agent du SNR. Selon des sources sur place, Astère Ndayishimiye avait des conflits fonciers avec ce colonel sur les parcelles se trouvant à la 13^{ème} avenue de la colline Buringa. Astère Ndayishimiye a été embarqué à bord d'un véhicule militaire de marque pick-up jusqu'au camp DCA sis à l'Aéroport International Melchior Ndadaye de Bujumbura. Le même jour, Astère a été transféré au camp BSPI se trouvant à Kamenge. Le 3 mars 2023, Léopold Ndayisaba, Administrateur de la commune Gihanga, a écrit une lettre de nomination à Jeanine Nduhirubusa dans les fonctions de chef de colline de Buringa pour remplacer, à titre provisoire, Astère Ndayishimiye poursuivi par la justice. Le 6 mars 2023, Astère Ndayishimiye a été conduit à la prison de Mpimba.

2- Deux personnes arrêtées en commune Giteranyi, province Muyinga

Le 7 mars 2023, à l'hôpital Giteranyi, commune Giteranyi, province Muyinga, Willy Kwizera et Célestin Habiyaemye respectivement Directeur et DAF de cet hôpital ont été arrêtés à leur service par le responsable du SNR en province Muyinga. Les victimes ont passé la nuit du 7 mars 2023 au cachot du bureau provincial de renseignement. Le 8 mars 2022, ils ont été conduits au cachot du SNR, près de la cathédrale Regina Mundi en Mairie de Bujumbura, par le responsable provincial du SNR à Muyinga.

3- Une femme arrêtée en commune Kabarore, province Kayanza

Le 14 mars 2023, sur la colline Munege, commune Kabarore, province Kayanza, Annonciate Mukeshimana, âgée de 26 ans, a été attrapée en possession des minerais de type coltan. Selon des sources sur place, la victime est passée près du site d'exploitation des mines sur la colline Munege et les exploitants dans ce même site l'ont fouillée et ont trouvé sur elle une quantité de 500 grammes de colombo tantalite. Des policiers ont mené une fouille perquisition au domicile de cette femme sur l'ordre de l'administrateur communal, Berchmans Nsaguye et y ont trouvé 5,5 kg de minerais. Cette femme a été conduite au cachot communal de police de Kabarore, le même jour, avant d'être transférée au cachot du commissariat provincial de Kayanza, le 15 mars 2023. Selon les mêmes sources, Annonciate Mukeshimana a indiqué que son mari, réfugié au Rwanda, est le propriétaire de ces minerais.

4- Un administratif arrêté en commune et province Rumonge

Le 15 mars 2023, Sylvain Gashindi, chef de colline Mutambara de la zone Gatete, commune et province Rumonge a été arrêté par la police et détenu au cachot du commissariat provincial de police. Selon des témoins, il a été arrêté par le commissaire provincial de la police à Rumonge qui l'a incarcéré après un bref interrogatoire mené par un OPJ. L'arrestation a fait suite à une plainte déposée par un certain Jonathan qui accusait sans preuve la victime d'avoir couché avec sa femme.

5- Une femme arrêtée en commune Nyanza-lac, province Makamba

Le 22 mars 2023, sur la colline Buheka, commune Nyanza-la, province Makamba, la prénommée Thacienne, gestionnaire du CDS Buheka a été arrêtée par Célestin Bukuru, chef de colline en collaboration avec des membres de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, Thacienne a été accusée de s'être endettée dans plusieurs associations villageoises d'épargne et de crédit de cette colline sans s'acquitter de ses dettes. Cette victime a été conduite à une position de la police se trouvant sur cette colline.

6- Une femme arrêtée en commune et province Ngozi

Le 22 mars 2023, vers 18 heures, à l'hôtel Just, au quartier Muremera, commune et province Ngozi, la nommée Manirakiza, âgé de 45 ans, originaire de la commune Bugendana, province Gitega, a été arrêtée par des policiers en possession d'un gros carton contenant des médicaments antibiotiques. Selon des sources sur place, la police l'a poursuivie dès son arrivée au parking du chef-lieu de la province jusqu'à l'hôtel. Selon les mêmes sources, la victime a été détenue au cachot du poste de police judiciaire en ville de Ngozi. Les enquêtes sur l'origine et la destination de ces médicaments ont directement débuté.

II.2.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues

1- Une femme portée disparue en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

Le 27 mars 2023, vers 11 heures, à la 7^{ème} avenue, au quartier Cibitoke, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, AmadiRiziki, mère de 3 enfants est portée disparue. Selon des sources sur place, elle sortait de la maison pour aller à une boutique de cette avenue mais elle n'est plus revenue. Sa famille a indiqué qu'elle était en conflit avec Siraja Rajabu qui avait brûlé sa maison en province Muyinga. Après, le TGI de Muyinga avait exigé à SirajaRajabude reconstruire cette maison.

II.2.3. Des personnes condamnées dans des jugements de flagrances et autres

1- Trois personnes condamnées dans un procès de flagrance en commune et province Kayanza

Le 7 mars 2023, le TGI de Kayanza a condamné, dans un procès de flagrance, Casimir Bazirukanya, âgé de 35 ans, originaire du Rwanda et Dieudonné Nkurunziza, âgé de 42 ans, originaire de la commune Muruta, province Kayanza, à sept ans de servitude pénale et une amende de 15.000.000 FBU tandis que Nestor Kurakure alias Dubaï, originaire de la colline Kamaragambo, commune et province Muyinga a été condamné à 10 ans de servitude pénale et une amende de 20.000.000 FBU. Les deux premières personnes ont été attrapées, dans la nuit du 3 mars 2023, en possession d'une tonne et demie des minerais de type wolframite en commune Kabarore. Selon des sources sur place, Nestor a été accusé d'être le propriétaire de ces minerais. Dans ce même procès, le TGI Kayanza a décidé que les minerais saisis ainsi que le véhicule qui les transportaient soient mis à la disposition du Gouvernement burundais.

Bref et sans être exhaustif, au moins 6 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et 1 personne a été enlevée au cours du mois Mars 2023.

II.4. Du contexte social

1- Des intimidations aux membres du conseil communal de Nyanza-lac, province Makamba

Le 1^{er} mars 2023, au cours d'une réunion des membres du conseil communal de Nyanza-lac, Ernest Ciza, secrétaire communal a.i du parti CNDD-FDD et Elias Ciza alias Mbirigi, vice-président dudit conseil se sont arrogés le droit de prendre par force le téléphone portable de Pascal Ndayikeza, membre du parti CNL et membre dudit conseil. Ce dernier a également été contraint de déverrouiller son téléphone portable afin d'identifier des personnes avec lesquelles il est en contact, chose qu'il a d'abord refusée. Ensuite, Marie Goreth Irankunda, administratrice de la commune Nyanza-lac a ordonné le commissaire communal de police pour arrêter Pascal, ce qui a provoqué la révolte de tous les membres du conseil communal. Selon les mêmes sources, Pascal a été accusé par Ernest Ciza de collaborer avec des groupes armés et a été fouillé par la police mais aucun message lié à ces accusations n'a été trouvé dans son téléphone d'où il a été libéré. Ces intimidations sont aussi dirigées contre d'autres membres du conseil communal Nyanza-lac et ces derniers ne cessent de le dénoncer. A titre illustratif, avant la tenue de cette réunion, des membres du conseil communal issus du parti CNDD-FDD avaient boycotté cette réunion et Ernest Ciza a dû les inviter d'urgence de se rencontrer au bureau de la permanence communale du parti CNDD-FDD. Ainsi, des membres dudit parti qui avaient refusé de se présenter à la permanence ont été menacés par Ernest Ciza que s'ils ne participaient pas à la réunion, ils seraient exclus de leur parti et par conséquent, ils seront rayés de la liste des conseillers communaux issus de ce parti.

2- Une administratrice destituée en commune Muhuta, province Rumonge

Le 6 mars 2023, Domitille Ntunzwenima, Administrateur de la commune Muhuta, province Rumonge, membre du parti CNDD-FDD, a été suspendue de ses fonctions par l'Ordonnance Ministérielle numéro 530/228. Selon des sources sur place, Domitille a été accusée d'avoir détourné un matériel constitué des tôles destinées à la construction des écoles dans sa commune. Selon les mêmes sources, le 7 mars 2023, Alexis Nimubona, secrétaire exécutif permanent de la commune Muhuta a été nommé par le gouverneur de la province Rumonge, Léonard Niyonsaba pour assurer les fonctions de l'administrateur communal à l'intérim en attendant l'élection du nouvel administrateur communal par le conseil communal. Rappelons que Domitille Ntunzwenimana est le quatrième administrateur communal limogé dans la province Rumonge après ceux des communes Rumonge, Bugarama et Buyengero.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III.1. Présentation générale

Cette partie traite des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. En effet, au cours du mois de Mars 2023, des cas de personnes tuées n'ont cessé de se multiplier et cela, avec une allure très inquiétante. Ainsi, au fil des jours, des vies humaines disparaissent sans que des enquêtes soient menées en vue d'identifier les auteurs des forfaits afin qu'ils soient traduits en justice et punies conformément à la loi.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR. D'après la population, ces personnes sont tuées et les cadavres sont transportés pour être jetés loin des lieux où ils peuvent être identifiés et cela, pour brouiller les enquêtes.

Voici le déroulement de certains faits :

1- Un corps sans vie retrouvé en commune Mugina, province Cibitoke

Le 1^{er} mars 2023, vers 7 heures, sur la sous colline Rwamagaswa, colline Nyempundu, zone Nyamakarabo, commune Mugina, province Cibitoke, un corps sans vie de Balthazar Mbarushimana, âgé de 62 ans, a été retrouvé par des agriculteurs, à 500 mètres de son domicile. Selon des sources sur place, son cou présentait des signes de traumatisme montrant qu'il est mort par étranglement. Balthazar avait été vu pour la dernière fois la veille, prenant un verre dans un bistrot de la colline Nyempundu.

2-Un élève tué en commune Vugizo, province Makamba

Le 1^{er} mars 2023, dans le jardin du lycée communal de Gishisha, commune Vugizo province Makamba, Sophie Irakoze, âgée de 20 ans a été retrouvée décapitée. Selon des sources sur place, cette fille étudiait à ce lycée en classe de deuxième année dans la section sociale. La victime était orpheline de père et de mère et elle vivait avec sa grande -mère sur la colline Rurambira de la même commune. Elle avait disparu le 23 février 2023.

3-Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Kayokwe, province Mwaro

Le 1^{er} mars 2023, vers 8 heures, sur la colline Mago, commune Kayokwe, province Mwaro, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé au domicile de sa mère, Nsengiyumva, âgée de 28 ans. Selon des sources sur place, le prénommé Pontien, membre de la malice Imbonerakure de la localité a remarqué que Nsengiyumva n'avait plus de grossesse et a demandé aux voisins s'elle avait mis au monde. D'autres membres de la malice Imbonerakure sont arrivés sur les lieux, y ont opéré une fouille perquisition et ont trouvé le cadavre du nouveau-né dans une toilette. Selon les mêmes sources, Nsengiyumva a été directement arrêtée et a été conduite au cachot de police de Kayokwe pour la suite du dossier.

4-Une personne tuée en commune et province Gitega

Le 1^{er} mars 2023, sur la colline Rukana de la commune et province Gitega, un homme présumé bandit a été tué. Selon des sources sur place, la victime a été appréhendée après avoir volé une plaque solaire et une batterie au domicile d'un certain Dismas Bizindavyi. Elle a été gravement battue à coups de bâton puis achevée à coups de gourdins étant ligoté sur un arbre par des habitants de la localité en colère.

5-Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

Le 4 mars 2023, dans la matinée, en zone Cibitoke, commune Ntakangwa, Bujumbura mairie, un corps sans vie d'un nouveau-né de sexe masculin, a été retrouvé dans la rivière Nyabagere. Selon des sources sur place, Evelyne Nininahazwe, chef de zone Cibitoke s'est rendue sur les lieux accompagnée par le chef de poste de police de ladite zone. C'est cette autorité administrative qui a fait enterrer ce corps au cimetière de Mpanda, le même jour. Elle a promis de mener des enquêtes afin d'identifier les responsables de ce crime.

6-Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

Le 5 mars 2023, au quartier Ruvumera, zone Buyenzi, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, le corps sans vie du nommé Nshemezimana alias Lion, natif de la commune Gasorwe, province Muyinga, récemment libéré de la prison de Mpimba a été retrouvé dans la rivière Ntakangwa passant dans ce quartier. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des signes d'étranglement au niveau du cou. Selon les mêmes sources, la veille, cette victime avait passé une soirée avec une femme à Buyenzi en train d'étancher leur soif. Selon nos sources, cette femme avait mis au monde un enfant dont le père est Nshemezimana.

7-Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune et province Kayanza

Le 5 mars 2023, sur la colline Kinga, commune et province Kayanza, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans un fossé d'une toilette en construction. Selon des sources sur place le 6 mars 2023, le matin, Odette Mukeshimana, âgée de 18 ans, résidant sur cette colline, originaire de la colline Gishubi, commune Muruta de la même province a été arrêtée par des policiers de la commune Muruta et conduite au cachot du commissariat de police de Kayanza. Selon des sources sur place, elle venait de faire un aveu devant un agent de santé communautaire qu'elle a mis au monde, le 3 mars 2023 et qu'elle a jeté son nouveau-né dans ce fossé d'une toilette de chez elle.

8-Un corps sans vie retrouvé en commune Vugizo, province Makamba

Le 7 mars 2023, un certain Sakabaka, malade mental, a été tué par des gens non identifiés dans la commune Vugizo, province Makamba. Selon des sources sur place, le corps présentait des blessures et son sexe a été coupé. Le corps du défunt a été enterré le même jour.

9-Un corps sans vie d'un membre du parti CNL retrouvé en commune Kabezi, province Bujumbura rural

Le 7 mars 2023, vers 10 heures, sur la colline Gakungwe, commune Kabezi, province Bujumbura rural, le corps sans vie de Abdoulazack Irankunda alias Kadari, âgé de 31 ans, célibataire, ex-membre de la milice Imbonerakure qui venait, récemment, d'adhérer au parti CNL, a été retrouvé dans un champ de maïs appartenant à la commune Kabezi. Selon des sources administratives, lors de la récolte du maïs dans ce champ, Espérance Habonimana, administrateur de la commune Kabezi, accompagnée par des habitants de cette commune, sont tombés sur ce cadavre. Selon des sources sur place, ce corps présentait des blessures au niveau du ventre, de la poitrine, au bras ainsi qu'au niveau des jambes et les habits étaient déchirés. Selon les mêmes sources, ce cadavre a été conduit à l'hôpital Roi Khaled de Kamenge. Après des investigations, il a été constaté qu'Abdoulazacka été tué par des membres de la milice Imbonerakure dont le prénom Jules. Le chef de dix ménages sur la colline Gakungwe prénommé Mélance, membre du parti CNL, a été arrêté et conduit au cachot communal de Kabezi pour des raisons d'enquête. Précisons qu'Abdoulazack était natif et résidant de la colline Kabezi et qu'il est fils de feu Dieudonné et de Lucie Sakubu.

10- Une femme tuée en commune et province Gitega

Le 8 mars 2023, vers 20 heures 30 minutes, sur la sous-colline Mwumba, colline Nyabututsi rural, zone Mungwa, commune et province Gitega, Jacqueline Ndarihoranye, âgée de 35 ans, mariée, a été tuée suite à une explosion d'une grenade lancée à travers une fenêtre de sa cuisine. Selon des sources sur place, elle préparait de la nourriture quand cette grenade a explosé près d'elle et elle a rendu son âme sur le champ. Selon des voisins, cette femme était accusée

11- Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Mukike, province Bujumbura rural

Le 9 mars 2023, vers 6 heures du matin, sur la colline Ruzibazi, commune Mukike, province Bujumbura rural, un corps sans vie de DidaceNdikumana alias Nzatama, originaire de la colline Runyovu de la même commune a été retrouvé tout près d'un bistrot communément appelé Fobobo appartenant au dénommé Banyikwa. Selon Banyikwa et d'autres clients qui étaient sur place, la veille dans la nuit, Didace était venu dans ce bistrot pour demander de la bière mais il était dans un état d'ivresse et il n'avait pas été servi. Selon des sources sur place, il a été sorti de force par Banyikwa et ses clients avant de le battre à mort. Selon les mêmes sources, il a été enterré le même jour par la population sur l'ordre de l'administrateur communal de Mukike, Sylvère Ntakarutimana tandis que Banyikwa et toutes les personnes qui étaient sur les lieux du crime ont été arrêtés et conduits au cachot communal de Mukike pour des raisons d'enquête.

12- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Rumonge

Le 10 mars 2023, vers 6 heures du matin, sur la colline Mutambara, zone Gatete, commune et province Rumonge, un corps sans vie d'un homme surnommé Mwarabu, commerçant de viande de porcs sur cette même colline, originaire de la province Gitega, a été retrouvé au bord du lac Tanganika. Selon des sources sur place, le corps présentait des blessures de machettes et des gonflements au niveau de la tête. Selon Sylvain Kashindi, chef de colline Mutambara, cet homme a été tué par des bandits qui ont pris son argent. Selon les mêmes sources, la veille, il avait passé la soirée avec les autres en train de prendre de la bière et ces derniers ont été arrêtés par la police pour des raisons d'enquête. Le cadavre a été conduit à la morgue de l'hôpital Rumonge.

13- Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Bukinanyana, province Cibitoke

Le 11 mars 2023, sur la colline Bumba, commune Bukinanyana, province Cibitoke, un corps sans vie de Japhet Ndayambaje, âgé de 67 ans, cultivateur, a été retrouvé à son domicile et il était décapité. Selon des sources sur place, ce corps gisait d'un bain de sang. Selon les mêmes sources, Japhet Ndayambaje était accusé de sorcellerie par ses voisins. Carême Bizoza, gouverneur de la province Cibitoke, a appelé la population à collaborer avec la police afin d'identifier des auteurs de cet assassinat.

14- Un corps sans vie d'une femme retrouvée en commune Muha, Bujumbura Mairie

Le 13 mars 2023, au quartier Nyabugete de la zone Kanyosho en commune Muha, Bujumbura mairie, un corps sans vie d'une femme non identifiée a été retrouvé dans une parcelle non construite.

15- Un corps sans vie d'une personne retrouvée en commune et province Ngozi

Le 17 mars 2023, au quartier Rubuye de la commune et province Ngozi, un corps sans vie d'un homme connu sous le sobriquet de Wayiti a été retrouvé dans un caniveau de ce quartier. Selon une source, Wayiti a répondu à un appel téléphonique d'un individu, le soir du 16 mars 2023 et il n'est pas retourné à son domicile. Elle a été retrouvée morte étranglée.

16-Un homme tué par son beau-frère en commune Bugendana, province Gitega

Le 17 mars 2023 vers 20 heures, au centre de négoce de Mutoyi, commune Bugendana, province Gitega, Vital Mukeshimanaa été tué à la machette dans un bistrot. D'après une source, Vital Mukeshimanaa été appelé par son beau-frère prénommé Célestin pour partager un verre de bière audit centre de négoce. Il lui a même offert une brochette. Après avoir bu à leur soif, Célestin a mis Vital à l'écart, comme pour lui donner un message personnel. Il a tout de suite retiré une machette de son vestonnet lui a infligé plusieurs coups. La victime a été gravement blessée puis conduite à l'hôpital de Mutoyi où il a succombé à ses blessures dans l'après-midi du 18 mars 2023. L'auteur du crime a été arrêté et conduit au cachot pour des enquêtes. Selon des sources sur place, des conflits persistaient entre eux.

17-Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Ndava, province Mwaro

Le 18 mars 2023, dans la rivière Kaniga passant sur la colline, zone et commune Ndava, province Mwaro, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé gisant dans ce cours d'eau. Selon des sources sur place, le corps a été enterré le même jour au cimetière de Kanyangwa, se trouvant sur la frontière des communes Ndava et Rutegama. Selon les mêmes sources, la police a annoncé avoir commencé des enquêtes pour identifier la mère de ce bébé.

18-Un orpailleur tué en commune Mabayi, province Cibitoke

Le 18 mars 2023, vers le matin, à l'entrée de la Kibira, sur la colline Ruhororo, dans un lieu communément appelé "Ku Kibuga", Paul Ngabireyimana, âgé d'une vingtaine d'années, originaire de la colline Kibande, a été tué fusillé par des militaires d'une position installée dans cette localité. Selon des sources sur place, tout près de cette position se trouve un gisement d'or. Le 17 mars 2023, certains orpailleurs de cette localité se sont introduits dans ce gisement sans autorisation et se sont heurtés au refus de ces militaires qui ont exigé de l'argent avant les travaux d'extraction. Ces exploitants ont refusé en expliquant qu'ils payeront après avoir trouvé de l'or. Le 18 mars 2023 matin, ces militaires ont informé leur commandant du camp Mabayi, le Colonel prénommé Onesphore qu'un groupe d'orpailleurs dont le chef n'était pas connu extrayait de l'or. Selon les mêmes sources, le commandant a relayé cette information à Dominique Nyamugaruka, Commandant de la 1^{ère} région militaire. Celui-ci a donné l'ordre aux militaires de cette position par le biais du Commandant du camp, de les chasser en les fusillant. Ces militaires ont alors ouvert le feu contre ces orpailleurs et Paul a succombé après avoir reçu des balles au niveau de la tête et du ventre. Le cadavre a été amené à la famille sur la colline Kibande par des membres de la milice Imbonerakure à bord d'un véhicule de l'administrateur de Mabayi, Nicodème Ndahabonyimana sur l'injonction du commandant Onesphore

19-Un membre du parti CNL tué en commune Kabezi, province Bujumbura rural

Le 19 mars 2023, vers 22 heures, sur la sous-colline Nyabage, colline Ramba, commune Kabezi, province Bujumbura rural, Félicien Bandushubwenge, veilleur dans un chantier de construction et membre du parti CNL, a été tué étranglé par des gens non identifiés qui avaient l'objectif de voler. Selon des sources sur place, sur ce chantier, il y avait un stock du matériel de construction composé du ciment et du fer à béton. Selon les mêmes sources, il y avait un mois, Gérard Niyonzima, Imbonerakure de cette sous-colline avait demandé à Félicien de faciliter un vol de quelques sacs de ciment sur ce chantier mais Félicien avait refusé. Gérard a été arrêté le 20 mars 2023 et a été conduit au cachot communal de police de Kabezi pour des raisons d'enquête.

..... /

20-Un corps sans vie d'un membre du parti CNDD-FDD retrouvé en commune et province Gitega

Le 20 mars 2023, le corps sans vie de Laurent Niyomakiriro, conducteur de taxi-moto, membre du parti CNDD-FDD, résidant au quartier Karera I en commune et province Gitega a été retrouvé dans le ruisseau de Nyabugogo séparant les quartiers Karera I et Nyamugari de ladite commune. Selon des sources sur place, la victime a été poignardée par des gens non identifiés au moment où elle rentrait en provenance du centre-ville Gitega. Selon les mêmes sources, le corps avait des blessures au niveau de la tête. Le cadavre a été évacué dans un véhicule de l'Administrateur communal de Gitega, Dr Jacques Nduwimana vers la morgue de l'hôpital Régional de Gitega.

21-Un corps sans vie d'une personne retrouvé en commune et province Muyinga

Le 21 mars 2023, sur la colline Mukoni, commune et province Muyinga, un le corps sans vie du prénommé Martin a été retrouvé dans l'un des quartiers de cette colline. Selon des sources, il était originaire de la colline Burima de cette même commune. /

22-Un corps sans vie retrouvé en commune Muha, Bujumbura Mairie

Dans l'après-midi du 21 mars 2023, non loin du campus Rohero, commune Mukaza, Bujumbura mairie, un corps sans vie d'un jeune homme non identifié a été retrouvé, au bord de la rivière Muha passant dans cette localité. Selon des sources sur place, ce corps était dans un état de décomposition.

23-Une femme du parti CNDD-FDD tuée en commune et province Ruyigi

Le 22 mars 2023, vers 22 heures, au quartier Sanzu III, situé en commune et province Ruyigi, au chef-lieu de cette province, Emmanuela Niragira, âgée de 44 ans, enseignante en 5^{ème} année à l'ECOFO Sanzu, sœur du Vice-Président du Sénat Burundais et Vice-Président du parti CNDD-FDD, Honorable Cyriaque Nshimirimana, a été tuée fusillée par des gens non identifiés juste à l'entrée de son portail de sa propriété. Selon des sources sur place, la victime était Présidente de la Ligue des femmes du parti CNDD-FDD sur sa colline natale Buruhukiro, zone Rusengo, commune et province Ruyigi. Selon les mêmes sources, elle rentrait de sa boutique se trouvant tout près de la Régie Nationale des Postes.

24-Un corps sans vie d'une jeune fille retrouvé en commune Gashoho, province Muyinga

Le 22 mars 2023, le matin, sur la colline Bwisha de la commune Gashoho en province Muyinga, un corps sans vie d'Emeline Iradukunda, âgée de 13 ans a été découverte non loin du ménage d'un couple voisin. Selon des sources sur place, ce couple a été arrêté pour une enquête.

25-Deux corps sans vie retrouvés en commune Rugombo, province Cibitoke

Le 23 mars 2023, vers 17 heures, tout près de la rivière Rusizi frontalière avec la RDC, sur la sous-colline Mbaza, colline Rukana II, commune Rugombo, province Cibitoke, deux corps sans vie d'hommes non identifiés décapités ont été retrouvés par des cultivateurs qui se rendaient dans leurs champs. Selon des sources sur places, ces cultivateurs ont alerté les militaires d'une position proche de cet endroit. Ces cadavres ont été enterrés par des membres de la milice Imbonerakure sur l'ordre de Gilbert Manirakiza, administrateur de la commune Rugombo. Selon les mêmes sources, cette autorité communale a indiqué que les enquêtes ont commencé afin d'identifier des responsables de ce double assassinat.

.... /

26-Une personne tuée en commune Mugina, province Cibitoke

Dans la nuit du 23 mars 2023, vers 21 heures, sur la sous-colline Gasheke, colline Nyamakarabo, commune Mugina, province Cibitoke, Nelson Ntamwishimiro alias Nkende, âgé de 57 ans, a été tué à coups de machettes. Selon des sources sur place, un groupe de gens non identifiés armés de machettes s'est introduit dans son ménage et l'ont blessé. Selon les mêmes sources, des voisins sont intervenus et l'ont conduit au centre de santé de Nyamakarabo. Le 24 mars 2023, il a succombé à ses blessures pendant son transfert vers l'hôpital de Cibitoke.

27-Un corps sans vie retrouvé en commune Buraza, province Gitega

Le 24 mars 2023, un corps sans vie de Félicien Ntawuyankira, âgé de 40 ans, a été retrouvé avec des blessures au niveau du cou et du visage, dans la vallée Nyangoma, tout près de la route reliant les collines Nyarusavya et Buraza, colline Butezi, commune Buraza, province Gitega. Selon des sources sur place, il venait de rentrer de la Tanzanie où il travaillait dans des champs et avait passé la soirée du 23 mars 2023, dans un bar communément appelé chez Gasongo avec son voisin dénommé Havyarimana. Havyarimana a été arrêté pour des raisons d'enquête.

28-Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Kabezi, province Bujumbura Rurale

Le 25 mars 2023, sur la colline Gikungwe de la zone Ramba en commune Kabezi dans la province de Bujumbura rurale, un corps sans vie d'un jeune homme non identifié a été découvert dans une parcelle en construction. Aucune enquête n'a été faite pour identifier le défunt et les auteurs.

29-Un enseignant tué en commune et province Gitega

Dans la nuit du 25 au 26 mars 2023, au quartier Nyabututsi rural, commune et province Gitega, Gérard Mbazumutima, âgé de 49 ans, enseignant au Lycée Sainte Thérèse de Mushasha, a été attaqué et tué par des gens non identifiés quand il rentrait. Selon des sources sur place, Gérard Mbazumutima avait passé la soirée dans un des bistrot du quartier et il a été attaqué par des gens non identifiés cachés tout près de son portail. Sa famille a entendu des cris et s'est dépêché pour lui ouvrir le portail mais la victime a été trouvée dans un état d'inconscience avec des blessures au niveau du visage. Des voisins et sa famille l'ont vite transportée au CDS de SOS Mushasha mais elle a rendu son âme avant d'être traitée. Selon les mêmes sources, Léonidas Nkurunziza, son veilleur a été arrêté pour des raisons d'enquête.

30-Un corps sans vie retrouvé en commune Gatara, province Kayanza

Le 31 mars 2023, vers 7 heures, sous le pont de la rivière Mandasi séparant les communes Gatara et Kayanza, un corps sans vie de Vincent Hasabumutima, âgé de 30 ans, cultivateur, résidant sur la colline Muhingira, commune Gatara, province Kayanza, a été retrouvé par des passants. Selon des sources sur place, Vincent Hasabumutima rentrait chez lui, la veille dans la nuit. Selon Marie Espérance Nahishakiye, cheffe collinaire de Muhingira, le corps de Vincent Hasabumutima ne présentait aucun signe qui ferait penser à un assassinat. Aux environs de 8 heures, le corps sans vie de Vincent a été repêché de la rivière par des agents de la Croix Rouge opérant en commune Gatara avant d'être enterré par sa famille, vers 9 heures.

Bref et sans être exhaustif, au moins 30 personnes ont été tuées et 12 autres blessées au cours du mois de Mars 2023

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs.

Catégories d'auteurs →	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non identifiés		Totaux	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Localité ↓												
Bubanza	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bujumbura Mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	4	0
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	2	0	0	0	2	0	4	0
Bururi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cankuzo	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Cibitoke	1	0	0	0	0	0	0	0	5	0	6	0
Gitega	0	0	0	0	2	1	0	0	4	0	6	1
Karusi	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2
Kayanza	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Kirundo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Makamba	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0
Muramvya	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Muyinga	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0
Mwaro	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Ngozi	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1
Rumonge	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1
Rutana	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	4
Ruyigi	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1
Totaux	1	1	0	0	6	11	0	0	23	0	30	12

IV. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.

Au cours du mois de Mars 2023, plusieurs actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été commis dans plusieurs localités du pays. Mais, la plupart de ces actes n'ont pas été identifiés car ils sont commis dans des cachots clandestins installés par les responsables du SNR dans différentes localités du pays et au siège en Mairie de Bujumbura.

Voici le déroulement des faits pour des cas identifiés :

1- Une personne torturée en commune Buhiga, province Karuzi

Le 4 mars 2023, vers 12 heures, sur la colline Shanga, zone Rutonganikwa, commune Buhiga, province Karuzi, Joseph Habimana, âgé de 40 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été tabassé et blessé au niveau du front par un groupe de membres de la milice Imbonerakure percepteurs des taxes communales. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure étaient commandés par Elysée Mbazumutima, âgé de 32 ans, membre de cette milice et chef des percepteurs des taxes communales au marché de Kamahoro de cette commune. Joseph Habimana rentrait chez lui avec un coq qu'il n'avait pas pu vendre. Ces membres de la milice Imbonerakure lui ont demandé de payer une taxe de 1.000 FBU pour ce coq mais il leur a répondu qu'il ne pouvait pas payer une taxe sur un produit non vendu. Ces membres de la milice Imbonerakure lui ont arraché par force le coq et ils l'ont tué. Selon les mêmes sources, ils ont commencé à le tabasser, lui ont lancé une pierre au niveau du front et le sang a coulé. Le frère de la victime est venu le secourir et l'a conduit à l'hôpital de Buhiga où il a été alité.

2- Une personne torturée en commune et province Ruyigi

Dans la nuit du 7 mars 2023, vers 23 heures, sur la colline Murehe, commune Gisuru, province Ruyigi, Vincent Irankunda, âgé de 37 ans, a été tabassé à l'aide d'une ceinture semblable à celle des militaires par des membres de la milice Imbonerakure dont Didace Nyandwi et Moïse Bukuru. Selon des sources sur place, Vincent Irankunda a été surpris en train de voler dans un champ du maïs appartenant à Edouard Mbonabuca. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au centre de santé accompagnée par des policiers du poste de police de Gisuru qui l'ont, par après, amené au cachot dudit poste.

V. DES CAS DE VSBG

Au Burundi, la loi qui réprime les VSBG en général et le viol en particulier a été promulguée depuis 2016 mais ses résultats ne sont pas palpables malgré la sensibilisation qui se fait ici et là à travers tout le pays. Cela étant dit, des enfants, des femmes et même des hommes continuent à subir ces actes ignobles, souvent sous la couverture des autorités administratives qui sont corrompues et qui n'hésitent pas à tremper dans les règlements à l'amiable entre auteur et victime alors que cela est puni par la même loi. Et si ce n'est pas le règlement à l'amiable, ces autorités corrompues aident souvent les auteurs à fuir en toute quiétude. Suite à cela, seuls quelques présumés auteurs sont arrêtés. Suite également à cela, seuls quelques cas sont identifiés par les observateurs des droits humains. Ainsi, au cours du mois de Mars 2023, dix cas de victimes de VSBG ont été identifiés.

Ces cas sont présentés ci - dessous :

1- Une fille violée en commune Giharo, province Rutana

Le 2 mars 2023, sur la colline Muzye, commune Giharo, province Rutana, D. N., âgée de 17 ans, élève à l'ECOFo Muzye a été violée par Aaron Nzitonda, âgé de 39 ans, tailleur, dans une brousse de cette colline. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été attrapé en flagrant délit et a été conduit au cachot du poste de police de Giharo alors que la victime a été conduite au centre de santé de Muzye pour des soins médicaux.

2- Une fille violée en commune et province Rutana

Le 2 mars 2023, sur la colline Kinganda, zone Gitaba, commune et province Rutana, D.I., âgée de 14 ans, élève en classe de 5^{ème} année à l'ECOFo Kinganda, a été violée par Gaspard Mvuyekure, âgé de 37 ans quand elle se rendait à la fontaine pour puiser de l'eau. Selon des sources sur place, Gaspard Mvuyekure a été surpris par un passant qui a entendu des cris de détresse de la jeune fille et ce dernier a demandé secours à d'autres personnes qui sont intervenues. Gaspard Mvuyekure a été arrêté et a été conduit au cachot du commissariat communal de Rutana. La victime, quant à elle, a été conduite au centre de santé de Nyamure pour des soins médicaux et la prévention des IST et la grossesse non désirée.

3- Une fillette violée en commune Cendajuru, province Cankuzo

Le 9 mars 2023, dans une brousse de la sous-colline Rwerambere, colline Kiruhura, commune Cendajuru, province Cankuzo, G.N., âgée de 15 ans, née sur la colline et commune Cendajuru, a été violée par Marc Gashindi, âgé de 29 ans et marié. Selon des sources sur place, Marc Gashindi a rencontré G.N. près d'un bistrot de la sous-colline Vyampa, colline Rukoyoyo, dans la même commune et l'a invitée à partager un verre de bière locale. Au cours de leur conversation, Marc Gashindi a proposé à la jeune fille un emploi dans un restaurant en Tanzanie et lui a proposé un salaire de 80.000 shillings par mois. La victime a accepté et est partie avec Gashindi, le même jour. En cours de chemin, le présumé auteur a demandé à la fillette de coucher avec lui et l'a menacée de la laisser seule dans cette brousse, pendant cette nuit, en cas de refus. La fillette a dû céder. Par après, la fille a crié au secours et les habitants des environs sont intervenus. Ces derniers ont conduit le présumé auteur à la police communale de Cendajuru tandis que la victime a été conduite au CDS de Cendajuru pour des soins médicaux.

4- Une femme battue en commune et province Muramvya

Le 15 mars 2023, vers 22 heures, sur la colline Shombo, commune et province Muramvya, Christiane Nduwimana, âgée de 26 ans, a été battue par son époux, Alain Irakoze, âgé de 32 ans, à l'aide d'une

bouteille de la bière primus vide, au niveau du front. Selon des sources sur place, ce dernier était rentré en état d'ivresse muni de cette bouteille et il avait juré de la tuer. Cette femme a perdu connaissance après avoir crié au secours. Selon les mêmes sources, le lendemain, des notables de la colline et un conseil de famille se sont réunis et ont conduit le présumé auteur au cachot du commissariat de police à Muramvya. Après 4 jours de détention, ce présumé auteur a été transféré à la prison de Muramvya, accusé de CBVG et tentative d'assassinat.

5- Une fille violée en commune et province Rumonge

Le 18 mars 2023, vers 8 heures du matin, dans une chapelle du camp militaire de Rukinga, commune et province Rumonge, M.S, âgée de 17 ans, vivant aux alentours dudit camp a été violée par Philbert Ciza, catéchiste et militaire dudit camp. Selon des sources sur place, la victime s'y était rendue pour prendre sa carte de baptême qui devait lui être donnée par ce militaire catéchiste. La victime a été conduite à l'hôpital de Rumonge pour bénéficier des soins médicaux. Le présumé auteur, quant à lui, a été arrêté le 21 mars 2023 et conduit au cachot de la police à Rumonge pour des raisons d'enquête.

6- Une fille violée en commune et province Ngozi

Le 21 mars 2023, à l'hôtel Belvédère, au quartier Gabiro, chef-lieu de la commune et province Ngozi, N.A, âgée de 18 ans, élève en deuxième année post-fondamentale au Lycée urbain de Ngozi, a été violée par Ezéchiel Minani, enseignant audit lycée. Selon des sources sur place, ils ont été arrêtés dans une chambre d'hôtel par la police. Selon les mêmes sources, la fille a refusé que les rapports sexuels aient eu lieu mais elle a finalement avoué les faits devant le procureur. Le même jour, la victime a été conduite à l'hôpital de Ngozi pour bénéficier des soins médicaux. Les mêmes sources ont indiqué que l'enseignant a été arrêté et conduit à la prison de Ngozi. L'audition de cette affaire qui était prévue le 23 mars 2023, au TGI Ngozi a été reportée pour le 28 mars 2023 sur demande du prévenu afin de chercher l'assistance d'un avocat. La victime a été renvoyée de l'école et le directeur de ce lycée a affirmé l'annulation de l'année pour cet élève.

7- Une fille violée en commune Gitaramuka, province Karuzi

Le 21 mars 2023, dans la forêt de la colline et commune Gitaramuka, province Karuzi, J.M, âgée de 19 ans, élève au Lycée Kananira, en première année post fondamentale, a été violée par Claude Ndikuriyo, enseignant de mathématiques au dit Lycée, commune Tangara, province Ngozi. Selon des sources sur place, Ndikuriyo a été attrapé en flagrant délit par des passants. La victime a été conduite à l'hôpital de Musenyi pour bénéficier des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté, le même jour et conduit au cachot du poste de police de Tangara.

8- Une fillette violée en commune et province Rutana

Le 25 mars 2023, sur la colline Buyaga, commune Giharo, province Rutana, A.I., âgée de 15 ans, élève en 7^{ème} année à l'ECOFU Buyaga, a été violée par Déo Kabura, âgé de 40 ans, moniteur communal. Selon des sources sur place, le présumé auteur a surpris la fille en train de chercher du bois de chauffage dans un boisement de la même colline. Selon les mêmes sources, la victime a révélé les faits à ses parents qui ont, par après, porté plainte à l'OPJ communale de Giharo. Le présumé auteur a été conduit au cachot du poste de police de Giharo tandis que la victime a été conduite au CDS Muhafu pour des soins médicaux.

9- Une fille violée en commune Bugendana, province Gitega

Le 26 mars 2023, vers 14 heures, sur la colline Cishwa, commune Bugendana, province Gitega, L.E.N., âgée de 4 ans, a été violée par Kevin Innocent Irankunda, son demi-frère. Selon des sources sur place, les deux étaient seuls à la maison quand cet acte a été commis. Selon les mêmes sources, ce

sont les enfants du voisinage qui ont informé à la mère de la victime de ce viol. La victime avait un problème de se déplacer. Elle a indiqué que ce n'était pas la première fois qu'elle subissait ces actes de viol. La victime a été conduite à l'hôpital Mutoyi pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été conduit au cachot de la police Bugendana pour des enquêtes et la suite du dossier.

10- Une fille violée en commune et province Rutana

Le 28 mars 2023, sur la colline et zone Muzye, commune Giharo et province Rutana, A.D. I, âgée de 17 ans, élève en 3^{ème} pédagogie au Lycée communal Muzye, a été violée par Samuel Irankunda, âgé de 40 ans, dans un buisson. Selon des sources sur place, la victime a crié au secours et des passant sont intervenus. Ils ont attrapé en flagrant délit le présumé auteur. Celui-ci a été conduit au cachot du poste de police de Giharoet la victime a été conduite à l'hôpital de Gihofi pour des soins médicaux.

VI. DE LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI

V.1. Aperçu général de la situation carcérale au mois de Mars 2023.

La population pénitentiaire est de 11.954 détenus + 102 nourrissons	= 12.056
Le total des prévenus est de 6.411 adultes + 28 mineurs	= 6.439
Le total des condamnés est de 5.374 adultes + 141 mineurs	= 5.515

Le monitoring des violations des droits des personnes détenues au cours du mois de Mars 2023 complété par le tableau de la situation carcérale présentée ci-dessus montrent qu'au cours de ce mois, la surpopulation est restée une triste réalité comme elle était tout au long de l'année 2022 et au cours des deux mois précédents le mois concerné par le présent rapport. En effet, la population pénitentiaire était, au 26 janvier 2023, de 12.393 personnes et au 28 février, elle était de 12.561 et à la fin de mars 2023, elle est de 12.056 personnes c'est-à-dire que de la population pénitentiaire a diminué un peu mais d'une façon non significative. Cela signifie qu'au cours de ce mois, le nombre des personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement dans des prisons a diminué par rapport aux mois précédents. Il faudrait donc que les Imbonerakure et les agents du SNR qui sont pointés du doigt par la population comme étant des auteurs de cette barbarie continuent à être sensibilisés pour couper court avec ces actes. Cette diminution est aussi due à la mesure prise par le ministère ayant la justice dans ses attributions de relaxer certains prisonniers de la prison de Ngozi qui avaient purgé le quart de leur peine et certains des prisonniers qui ont commis des infractions mineures et cela, au cours de ce mois de mars 2023. Suite à la mise en exécution de cette mesure, 148 prisonniers ont été libérés de la prison de Ngozi.

En ce qui concerne l'occupation des maisons pénitentiaires, nous constatons que, sur 11 maisons de détention et 2 centres de rééducation que compte notre pays, 2 seulement ont des taux d'occupation inférieurs à 100%. Il s'agit de la prison de Ngozi pour femmes qui a un taux d'occupation de 77,60% et le CMCL de Rumonge qui a 90, 28%. Le CMCL de Ruyigi qui avait résisté à cette montée du taux d'occupation a, aujourd'hui, plus de 100%.

Cela étant, dans les 11 milieux carcéraux, les taux d'occupation sont dramatiques surtout dans 6 milieux carcéraux que nous avons toujours mentionnés dans nos rapports mensuels. Pire encore, ils se sont toujours positionnés de la même façon. Il s'agit de : Muramvya (810,00%), Mpimba (531,88%), Ngozi-Hommes (379,25%), Gitega (342,50%), Ruyigi (241,67%) et Bubanza (231,50%). Ces 6 maisons pénitentiaires restent avec des taux d'occupation les plus dramatiques du pays avec comme conséquences la promiscuité et la détérioration des conditions de vie des prisonniers. Cela démontre à suffisance que si rien n'est fait par les autorités habilitées pour renverser la tendance, les droits des prisonniers seront toujours bafoués.

..../.... /

VI.2. Tableau de la population carcérale au 31 Mars 2023

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadé	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	200	463	168	8	259	28							4	2	231,50%
Bururi	250	357	229	10	104	14							2		142,80%
Gitega	400	1370	617	56	617	80							9	9	342,50%
Mpimba	800	4255	3257	226	755	17							12	14	531,88%
Muramvya	100	810	291	33	457	29							5	5	810,00%
Muyinga	300	520	128	14	343	35							5		173,33%
Ngozi (F)	250	194		65		101		2		26			15	8	77,60%
Ngozi (H)	400	1517	519		998										379,25%
Rumonge	800	1044	320	14	675	35							4	1	130,50%
Rutana	350	558	211	15	319	13							1	1	159,43%
Ruyigi	300	725	214	16	460	35							4	1	241,67%
CMCL Ruyigi	72	76					17		59		1				105,56%
CMCL Rumonge	72	65					9		56						90,28%
TOTAUX	4294	11 954	5954	457	4987	387	26	2	115	26			61	41	278,39%
			5954+457=6411		4987+387=5374		26+2=28		115+26=141		1	-	61+41=102		

VII. CONCLUSION

Au terme du présent rapport, le l'APRODH note avec beaucoup d'indignation que des cas de violations des droits de l'homme continuent à être commis au Burundi, sans que le gouvernement agisse pour mener des enquêtes, lesquelles conduiraient à identifier les auteurs et à les soumettre à la force de la loi. Dans un tel silence, des cas de personnes tuées, d'arrestations arbitraires suivis de détentions illégales, de torture, de VSBG en général et de viol en particulier continuent à avoir droit de cité dans un pays régi pourtant par des lois claires

Une telle situation ne saurait qu'être inquiétante au moment où toutes les maisons de détention de notre pays regorgent de prisonniers avec des effectifs alarmants et une surpopulation caractérisée par une promiscuité sans égale, du fait que d'innombrables personnes accusées d'infractions à caractère politique ne sont pas jugées. Et même celles qui sont jugées après une longue période de détention illégale continuent à croupir dans les prisons alors que certaines ont été blanchies. Bien plus, des personnes relaxées se retrouvent arrêtées à nouveau quelques jours après par des Imbonerakure et/ou des agents du SNR.

Cependant, l'APRODH salue la mise prise par le ministère ayant la justice dans ses attributions libérer 148 prisonniers de la prison de Ngozi qui ont purgé le quart de leur peine et ou qui ont commis des infractions mineures. Elle encourage les responsables de ce ministère à faire de la sorte dans d'autres prisons car cela désengorgerait ces milieux carcéraux et contribuerait à améliorer les conditions de détention.

Toutefois, il est évident que la situation des droits de l'homme au Burundi ne connaît pas de progrès tangibles. C'est pourquoi, l'APRODH lance, une fois de plus, un cri d'alarme et recommande ce qui suit :

- **Au gouvernement du Burundi, de :**

- ✓ Prendre des mesures appropriées pour arrêter ces violations flagrantes des droits humains et sécuriser sa population,
- ✓ Mener des enquêtes rapides et concluantes pour identifier les auteurs des violations des droits humains afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi,
- ✓ Cesser les arrestations et les détentions arbitraires, obstacles au désengorgement des établissements pénitentiaires.
- ✓ Réorganiser les structures pénitentiaires et mettre l'accent au respect strict des droits des prisonniers.

- **Aux PTF, de :**

- ✓ Renforcer leur soutien au Burundi dans tous les domaines et surtout dans le système judiciaire et sécuritaire
- ✓ Financer le Burundi dans ses activités en particulier celles liées au maintien de la paix et la sécurité ainsi qu'à la protection des droits de la personne humaine

- **A la population, de :**

- ✓ Rester sereine et unie, maintenir la cohabitation pacifique et vaquer aux activités de développement et tourner le dos aux manipulations politiciennes.
- ✓ Suivre de près toutes les violations des droits humains afin d'éclairer les défenseurs des droits humains.

FIN ***** FIN ***** FIN